PARALLAX CREATIVITY AWARDS 2026

Modalités de participation

Thématique 2026 : Migrer (La migration)

Les œuvres soumises doivent s'inspirer de la notion de migration, physique, culturelle, sociale ou symbolique. Nous attendons des créations qui interrogent, traduisent ou subliment cette réalité contemporaine et universelle.

Utilisation de l'Intelligence Artificielle générative (IA)

L'utilisation d'outils d'IA générative (type Midjourney, DALL·E, Runway, Sora, etc.) est autorisée de manière partielle et en tant qu'outil d'assistance créative, à condition de respecter les exigences de transparence suivantes :

- Déclaration Obligatoire : Chaque participant doit clairement indiquer si l'Intelligence Artificielle a été utilisée dans le processus de création de l'œuvre soumise.
- Description du Procédé : Si l'IA a été utilisée, le participant doit décrire précisément le procédé mis en œuvre (les outils utilisés, les prompts principaux, etc.).
- Identification de l'Étape : Il est impératif de spécifier à quelle(s) étape(s) de la conception l'IA a été sollicitée (ex. : génération d'une idée initiale, création d'une texture, esquisse de composition, etc.).

L'œuvre présentée doit impérativement démontrer un apport créatif humain significatif et dominant dans le résultat final. L'IA ne doit pas être l'auteur principal de l'œuvre.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier toute œuvre qui n'aurait pas respecté l'obligation de transparence ou dont l'apport humain serait jugé insuffisant.

Plagiat : rappel et conséquences

Le plagiat inclut notamment :

- La copie partielle ou totale d'une œuvre existante, sans autorisation.
- La reprise d'un concept ou d'un visuel sans transformation significative.
- L'utilisation non créditée d'un contenu tiers (photos libres de droit, vidéos d'archives, etc.).

Ne constitue pas un plagiat :

- Une référence artistique ou culturelle clairement identifiable et assumée.
- Un hommage explicite à une œuvre ou un courant (à condition d'en indiquer l'intention).

Sanction : Toute œuvre jugée comme plagiée sera disqualifiée, sans recours possible.

Droits & diffusion

En soumettant une œuvre, le·la participant·e :

- atteste en être l'auteur·ice ou le collectif auteur,
- garantit les droits d'utilisation,
- autorise Parallax à exploiter l'oeuvre dans le cadre de l'événement : exposition, site web, publications, réseaux sociaux, supports promotionnels.